

<p align="center">BY-LAW NO. 701-17 <u>SCHEDULE "A"</u></p>	<p align="center">ARRÊTÉ N° 701-17 <u>ANNEXE "A"</u></p>
<p align="center">TOWN OF DALHOUSIE</p>	<p align="center">VILLE DE DALHOUSIE</p>
<p>A BY-LAW OF THE TOWN OF DALHOUSIE RESPECTING WATER AND SEWERAGE SYSTEMS, WATER AND SEWAGE RATES AND CHARGES, METER RENTALS AND CHARGES</p>	<p>ARRÊTÉ DE LA VILLE DE DALHOUSIE CONCERNANT LES RÉSEAUX D'EAU ET D'ÉGOUTS, LES TAXES ET REDEVANCES D'EAU ET D'ÉGOUTS, LES LOCATIONS ET REDEVANCES DES COMPTEURS</p>
<p>The Council of the Town of Dalhousie, under authority vested in it by section 189 of the Municipalities Act R.S.N.B.(1973), Chapter M-22, and amendments thereto, hereby enacts as follows:</p>	<p>Le conseil de la Ville de Dalhousie, en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 189 de la Loi sur les municipalités LRN-B 1973, chapitre M-22 et de leurs amendements, édicte :</p>
<p align="center"><u>WATER AND SEWER SERVICE CHARGES AND FEES</u></p>	<p align="center"><u>FRAIS DE SERVICE ET REDEVANCE EAU ET ÉGOUT</u></p>
<p>1. WATER PERMIT AND CONNECTION FEES</p>	<p>1. PERMIS D'EAU ET FRAIS DE CONNEXION</p>
<p>up to 1" line - \$900</p>	<p>conduit jusqu'à 1 po – 900\$</p>
<p>1^{1/2} to 2" line - \$1600</p>	<p>Conduit de 1½po à 2 po – 1600\$</p>
<p>4" and up line - \$3100</p>	<p>Conduit de 4 po et plus – 3100\$</p>
<p>Sprinklers - \$3100</p>	<p>Gicleur – 3100\$</p>
<p>2. ANNUAL FIXED WATER RATES</p>	<p>2. TAUX FIXE D'EAU ANNUEL</p>
<p>a) Where the water supply to a property is not metered, the water rate will be as follows:</p>	<p>a) Lorsque l'approvisionnement en eau à une propriété n'est pas mesuré au moyen d'un compteur, la taxe d'eau s'établit de la façon suivante :</p>
<p>Residential - Owner Occupied private residence : \$438.00</p>	<p>Résidentiel habiter par le propriétaire : 438 \$.</p>
<p>Residential - Apartment: \$418.00 per unit. Each individual apartment is deemed a unit.</p>	<p>Résidentiels - appartement : 418\$ par unité. Chaque appartement individuel est considéré comme une unité.</p>
<p>Residential - Commercial: Where a business exists in a residence, an extra 75 % of the residential owner-occupied water rate will be charged for each business such as: daycare, hair salon or dog grooming.</p>	<p>Résidentiel - commerciaux : Lorsqu'une entreprise est établie dans une résidence, une surcharge de 75 % du tarif d'eau résidentiels habités par le propriétaire s'applique à chaque entreprise tel que : garderie, salon de coiffure et toilettage d'animaux.</p>
<p>Mobile Homes Parks: \$438.00 per unit</p>	<p>Emplacements de maisons mobiles : 438\$ par unité</p>
<p>Point La Nim – Residential Owner Occupied private residence: \$468.00</p>	<p>Point La Nim – Résidentiel habité par le propriétaire : 468\$</p>
<p>Point La Nim – Residential - Apartment: \$448.00 per unit. Each individual apartment is deemed a unit.</p>	<p>Point La Nim – Résidentiels - appartement 448 \$ par unité. Chaque appartement individuel est considéré comme une unité.</p>
<p>Hotels and Motels: \$468.00 per unit. A Hotel and Motel unit is defined as 6 rooms.</p>	<p>Hôtels et motels : 468\$ par unité Une unité d'Hôtel et Motel est définie comme 6 chambres.</p>
<p>Institutional: \$458.00 per unit (or as defined)</p>	<p>Établissements institutionnels : 458\$ par unité (ou tel que défini)</p>
<p>School: \$458.00 per unit.</p>	<p>École: 458\$ par unité</p>

5. ANNUAL SPRINKLER RATES	5. TAUX ANNUEL DE GICLEUR
Sprinkler rate : \$520	Gicleur: 520\$.
6. SEWER PERMIT AND CONNECTION FEES	6. PERMIT ET CONNEXION D'EGOUT
4" line - \$650.	Conduit de 4" - 650\$
6" line - \$1250.	Conduit de 6" – 1250\$
all other sizes - \$1550.	Tous autres conduits - 1550\$
6. ANNUAL FIXED SEWER RATES	6. TAUX D'EGOUT ANNUEL
Residential Owner – Occupied private residence: \$220.00	Résidentiel habiter par le propriétaire : 220\$
Residential apartments: \$220.00 per unit. Each individual apartment is deemed a unit.	Résidentiels - appartement : 220 \$ par unité,
Residential Commercial: Where a business exists in a residence, an extra 75 % of the residential owner-occupied sewerage rate will be charged for each business such as: daycare, hair salon and dog grooming.	Résidentiel commercial : Lorsqu'une entreprise est établie dans une résidence, une surcharge de 75 % du tarif d'égout de résidentiels habités par le propriétaire s'applique à chaque entreprise tel que : garderie, salon de coiffure et toilettage d'animaux.
Mobile Homes Parks: \$220.00 per unit.	Emplacements de maisons mobiles : 220 \$ par unité,
Hotels and motels: \$260.00 per unit. A hotel and motel unit is defined as 6 rooms.	Hôtels et motels : 260\$ par unité Une unité d'Hôtel et Motel est définie comme 6 chambres.
Institutional: \$270.00 per unit (as defined)	Établissements institutionnels : 270 \$ par unité,
School: \$270.00 per unit. A school unit is defined as seven (7) individuals (includes full time and part-time employees and students)	École: 270\$ par unité Une unité scolaire est définie comme sept (7) personnes (comprend les employés à plein temps et à temps partiel et les étudiants)
Special Care Home: \$270.00 per unit. A Special care home unit is defined as four (4) employees and beds (includes full time and part-time employees)	Foyer de soins spéciaux: 270 \$ par unité. Une unité de foyer de soins spéciaux est définie comme quatre (4) employés et lits (comprend le total des lits, les employés à temps plein et à temps partiel)
Community health center and Nursing home: \$6,000.00	Centre de santé communautaire – 6 000 \$
Commercial establishment: \$260.00 per unit. A commercial unit is defined as each individual business in a commercial property or office complex.	Établissements commerciaux : 260 \$ par unité. Une unité commerciale est définie comme chaque entreprise individuelle dans une propriété commerciale ou un complexe de bureaux.
Mall: \$260.00 per unit. A unit is defined as each individual occupied space. The minimum yearly billing is 3 units.	Centre commercial : 260.00 \$ par unité. Une unité est définie comme chaque espace occupé individuel. La taxe minimale annuelle est 3 unités.
Industrial: \$260.00 per unit	Établissement industriels : 260\$ par unité

7. ANNUAL SEWER RATES FOR METERED WATER	7. TAUX D'ÉGOUT ANNUEL POUR EAU AVEC COMPTEUR
Metered residential apartment: sewer amount is equal to 50% of the combined water rate and meter charges.	immeuble à appartements ayant un compteur d'eau : est égale à 50 % de l'ensemble des redevances d'eau et des primes de débit pour l'année
Metered other: an amount equal to 50% of the combined water rate and meter charge charges.	établissement commercial ayant un compteur d'eau : est égale à 50 % de l'ensemble des redevances d'eau et des primes de débit pour l'année.
7. DISCONNECTION/RECONNECTION FEE	7. FRAIS D'INTERRUPTION ET REBRANCHEMENT
<p>When the owner of a building requests that the water service to such a building be "Shut off" or "Turned on" at the curb stop, he shall pay the Municipality a charge of \$30.00 during regular working hours. After hours the charge is \$50 in <u>each instances</u>.</p> <p>A like charge shall apply where the service is discontinued for non-payment of the account. Service shall not be reopened until the "Shut off", "Turn on" charges and all other charges that are in arrears are paid in full.</p> <p>An application must be signed by the owner requesting to have service disconnected and/or reconnected. The municipality does not require your consent to disconnect for non-payment.</p>	<p>Chaque fois que le propriétaire d'un bâtiment demande que le service d'eau soit fermé ou ouvert au robinet d'arrêt de distribution, il doit payer à la municipalité un frais de 30 \$ pendant les heures normales de travail <u>dans chaque cas</u>. Après les heures de travail, le frais est de 50.00 \$ <u>dans chaque cas</u>.</p> <p>Ces frais s'appliquent aussi lorsque le service est interrompu pour cause de non-paiement. Le service sera rétabli qu'après paiement d'interruption et rebranchement et que tous autres frais en retard soient payées.</p> <p>Une demande doit être signée par le propriétaire demandant que le service soit interrompu ou reconnecté. La municipalité n'a pas besoin de votre consentement pour fermer votre service pour non-paiement.</p>
8. SWIMMING POOLS AND OUTDOOR FOUNTAINS	8. PISCINES ET FONTAINES
Owners of private swimming pools and/or water fountains will pay an annual fee of \$100. Should the owners request their pools to be filled, a charge of fifty (\$50.00) dollars per hour if a 2½" hose is utilized, however, if the work is done after regular working hours of municipal employees, the rate charge will be \$75.00/hour;	Les propriétaires de piscines privées et / ou de fontaines d'eau paieront une taxe annuelle de 100 \$. Si les propriétaires demandent que leurs piscine soient remplies, un frais de 50\$ l'heure si le remplissage se fait au moyen d'un boyau de 2½ po, à condition toutefois, si le travail est effectué après les heures normales de travail des employés de la municipalité, le taux sera de 75,00\$ / heure;
9. NSF Check	9. CHEQUE SANS PROVISION
\$25.00	25\$

First reading:	Première lecture :
Second reading:	Deuxième lecture :
Third reading:	Troisième lecture :